

**SCENTINEL® N Gas Odorant**

Version 2.1

Date de révision 2022-06-07

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 et au règlement (CE) n° 2015/830

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1****Informations sur le produit**

Nom du produit : SCENTINEL® N Gas Odorant
 Matériel : 1120698, 1120697, 1120696, 1119303, 1116175, 1099837,
 1027464, 1024680, 1024681, 1024683, 1027463, 1024682

No.-CENuméro d'enregistrement

Nom Chimique	CAS-No. EC-No. Index No.	Legal Entity Numéro d'enregistrement
t-Butyl Mercaptan	75-66-1 200-890-2	Chevron Phillips Chemicals International NV 01-2119491288-26-0000
Isopropyl Mercaptan	75-33-2 200-861-4	Chevron Phillips Chemicals International NV 01-2119510881-44-0001
n-Propyl Mercaptan	107-03-9 203-455-5	Chevron Phillips Chemicals International NV 01-2120770275-52-0000

1.3**Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Chevron Phillips Chemical Company LP
 Specialty Chemicals
 10001 Six Pines Drive
 The Woodlands, TX 77380

Local : Chevron Phillips Chemicals International N.V.
 Airport Plaza (Stockholm Building)
 Leonardo Da Vincilaan 19
 1831 Diegem
 Belgium

SDS Requests: (800) 852-5530
 Responsible Party: Product Safety Group
 Email:sds@cpchem.com

SCENTINEL® N Gas Odorant

Version 2.1

Date de révision 2022-06-07

1.4**Numéro d'appel d'urgence:****Santé:**

866.442.9628 (Amérique du Nord)

1.832.813.4984 (International)

Transport:

CHEMTREC 800.424.9300 ou 703.527.3887(international)

Asie : CHEMWATCH (+612 9186 1132) Chine : 0532 8388 9090

Mexique CHEMTREC 01-800-681-9531 (24h/24)

Amérique du Sud SOS-Cotec Au Brésil : 0800.111.767 Hors du Brésil : +55.19.3467.1600

Argentine : +(54)-1159839431

EUROPE : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Autriche : VIZ +43 1 406 43 43 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Belgique : 070 245 245 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Bulgarie : +359 2 9154 233

Croatie : +3851 2348 342 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Chypre : 1401

République tchèque : Centre d'information toxicologique +420 224 919 293, +420 224 915 402

Danemark : Centre antipoison danois (Giftlinjen) : +45 8212 1212

Estonie : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Finlande : 0800 147 111 09 471 977 (24 h sur 24)

France : Numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Allemagne : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Grèce : (0030) 2107793777 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Hongrie : +36 80 201 199 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Islande : 543 2222 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Irlande : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Italie : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Lettonie : Service public de la protection civile et de la lutte contre les incendies, numéro de téléphone : 112. Clinique de toxicologie et de septicémie, centre d'information sur les intoxications et les médicaments, Hipokrāta 2, Riga, Lettonie, LV-1038, numéro de téléphone +371 67042473 (24 h sur 24)

Liechtenstein : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Lituanie : +370 (85) 2362052

Luxembourg : (+352) 8002 5500 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Malte : +356 2395 2000

Les Pays-Bas : NVIC : +31 (0)88 755 8000

Norvège : 22 59 13 00 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Pologne : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Portugal : Numéro de téléphone du CIAV : +351 800 250 250

Roumanie : +40213183606

Slovaquie : +421 2 5477 4166

Slovénie : Numéro de téléphone : 112

Espagne : Numéro national d'appel d'urgence du Centre antipoison espagnol : +34 91 562 04 20 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Suède : 112 - demandez le centre antipoison

Service responsable : Groupe Sécurité des produits et Toxicologie
 Adresse e-mail : SDS@CPChem.com
 Site Internet : www.CPChem.com

AVERTISSEMENT D'ODEUR FLÉTRISSANTE

UNE FUITE DE GAZ PEUT CAUSER UN INCENDIE OU UNE EXPLOSION ENTRAÎNANT DES BLESSURES GRAVES OU LA MORT.

Sachez que le produit chimique malodorant ajouté au gaz dans le but de le rendre détectable peut

SCENTINEL® N Gas Odorant

Version 2.1

Date de révision 2022-06-07

ne pas avertir en cas de fuite de gaz ou de présence de propane ou de gaz naturel à toutes les personnes à chaque fois.

Quelques cas où la substance odorante dans un gaz parfumé peut être indétectable :

- L'intensité de l'odeur peut s'estomper ou disparaître du fait de diverses causes chimiques et physiques, notamment l'oxydation de tuyaux rouillés, l'absorption ou le collage à l'intérieur de tuyaux ou d'appareils ou l'absorption dans des liquides.
- Le contact avec le sol dans les fuites souterraines peut désodoriser ou éliminer la substance odorante du gaz.
- Certaines personnes ont une capacité réduite à sentir la pestilence ou en sont incapables. Comme facteurs affectant négativement le sens de l'odorat d'une personne figurent l'âge, le sexe, les conditions médicales et la consommation d'alcool et de tabac.
- La pestilence du gaz parfumé peut ne pas réveiller les personnes endormies.
- D'autres odeurs peuvent masquer ou cacher la pestilence.
- L'exposition à l'odeur pendant une courte période de temps peut provoquer une fatigue nasale, laquelle rend l'être humain insensible à l'odeur.

Les détecteurs de gaz énumérés par Underwriters Laboratories (UL) peuvent être utilisés comme mesure de sécurité supplémentaire pour détecter les fuites de gaz, en particulier dans des cas où la substance odorante à elle seule ne peut fournir un avertissement suffisant. Les détecteurs de gaz émettent un son strident et fort lorsque le gaz est présent et ne reposent pas sur l'odorat. Étant donné que l'intensité des odeurs peut diminuer ou que les gens peuvent avoir des problèmes d'odorat, nous recommandons d'installer, suivant les instructions du fabricant, un ou plusieurs détecteurs de gaz combustibles dans des endroits appropriés pour assurer une couverture adéquate pour la détection des fuites de gaz.

Notifiez vos employés et vos clients sur le contenu de cet avertissement et d'autres faits importants liés au phénomène appelé « phénomène d'effacement des odeurs ».

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1****Classification de la substance ou du mélange
RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

Liquides inflammables, Catégorie 2	H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

SCENTINEL® N Gas Odorant

Version 2.1

Date de révision 2022-06-07

	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	Prévention:	
	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
	P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
	P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.
	Intervention:	
	P370 + P378	En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.
	P391	Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 75-66-1 2-méthylpropane-2-thiol
- 75-33-2 propane-2-thiol
- 107-03-9 propane-1-thiol
- 513-53-1 butane-2-thiol

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 - 3.2****Substance or Mélange**

Synonymes : Scentinel® N-4 Gas Odorant
Mercaptan Mixture
Gas Odorant

Formule moléculaire : Mixture

Composants dangereux

Nom Chimique	CAS-No. EC-No. Index No.	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [wt%]
t-Butyl Mercaptan	75-66-1 200-890-2	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1B; H317 Aquatic Chronic 2; H411	75 - 80
Isopropyl Mercaptan	75-33-2 200-861-4	Flam. Liq. 2; H225 Skin Sens. 1B; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	13 - 25

SCENTINEL® N Gas Odorant

Version 2.1

Date de révision 2022-06-07

n-Propyl Mercaptan	107-03-9 203-455-5	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 4; H302 Skin Sens. 1B; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	0 - 7
sec-butyl Mercaptan	513-53-1 208-165-2	Flam. Liq. 2; H225 Skin Sens. 1B; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	2 - 4

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1****Description des premiers secours**

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Le matériau peut provoquer une pneumonie grave et potentiellement mortelle s'il est ingéré ou vomé.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Point d'éclair : -18 °C (-18 °C)
Méthode: coupelle fermée
Évalué(e)

Température d'auto-inflammabilité : Donnée non disponible

5.1**Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre chimique sèche.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit.

SCENTINEL® N Gas Odorant

Version 2.1

Date de révision 2022-06-07

5.2**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
pendant la lutte contre l'incendie

5.3**Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

Protection contre les incendies et les explosions : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone. Oxydes de soufre.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1****Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

6.2**Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

6.4**Référence à d'autres rubriques**

Référence à d'autres rubriques : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

SCENTINEL® N Gas Odorant

Version 2.1

Date de révision 2022-06-07

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1****Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Manipulation**

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales. Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

7.2**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Stockage**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1****Paramètres de contrôle
Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle****Chevron Phillips Chemical Company LP**

Composants	Base	Valeur	Paramètres de contrôle	Note
t-Butyl Mercaptan	Fabricant	TWA	0,5 ppm,	

FR

Composants	Base	Valeur	Paramètres de contrôle	Note
t-Butyl Mercaptan	FR VLE	VME	0,5 ppm, 1,5 mg/m3	Valeurs limites indicatives,

SCENTINEL® N Gas Odorant

Version 2.1

Date de révision 2022-06-07

sec-butyl Mercaptan	FR VLE	VME	0,5 ppm, 1,5 mg/m3	Valeurs limites indicatives,
---------------------	--------	-----	--------------------	---------------------------------

Valeurs limites
indicatives

DNEL

Isopropyl Mercaptan

: Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 14,5 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux
Valeur: 18,6 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Dermale
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 2,1 mg/kg

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Dermale
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux
Valeur: 1,53 mg/cm2

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 2,57 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux
Valeur: 3,3 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Oral(e)
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 0,74 mg/kg

n-Propyl Mercaptan

: Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 14,5 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux
Valeur: 18,6 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Dermale
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 2,06 mg/kg

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Dermale
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux

SCENTINEL® N Gas Odorant

Version 2.1

Date de révision 2022-06-07

Valeur: 1,53 mg/cm²

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 2,57 mg/m³

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux

Valeur: 3,3 mg/m³

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Oral(e)

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 0,74 mg/kg

PNEC

Isopropyl Mercaptan

: Eau douce

Valeur: 0 mg/l

Eau de mer

Valeur: 0 mg/l

Sédiment d'eau douce

Valeur: 0,002 mg/kg

Dépôts d'eau de mer

Valeur: 0 mg/kg

Station de traitement des eaux usées

Valeur: 8,805 mg/l

Sol

Valeur: 0 mg/kg

n-Propyl Mercaptan

: Eau douce

Valeur: 0 mg/l

Eau de mer

Valeur: 0 mg/l

Sédiment d'eau douce

Valeur: 0,001 mg/kg

Dépôts d'eau de mer

Valeur: 0 mg/kg

Station de traitement des eaux usées

Valeur: 8,8 mg/l

Sol

Valeur: 0 mg/kg

8.2**Contrôles de l'exposition
Mesures d'ordre technique**

Ventilation adéquate pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites/règles d'exposition.

SCENTINEL® N Gas Odorant

Version 2.1

Date de révision 2022-06-07

Prendre en compte les dangers potentiels de ce produit (voir la section 2), les limites d'exposition applicables, les activités professionnelles et les autres substances présentes sur le lieu de travail pour concevoir des moyens mécaniques de contrôle et sélectionner l'équipement de protection personnelle. Si les systèmes de contrôle ou les pratiques de travail ne sont pas adéquats pour éviter une exposition à des niveaux nocifs de ce produit, l'équipement de protection personnelle indiqué ci-dessous est recommandé. L'utilisateur doit lire et comprendre toutes les instructions et limitations fournies avec l'équipement, étant donné qu'une protection est généralement fournie pour une durée déterminée ou dans certaines circonstances.

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire** : Porter un système respiratoire à adduction d'air, homologué par NIOSH, si la ventilation ou d'autres moyens mécaniques de contrôle ne sont pas suffisants pour maintenir une teneur minimale en oxygène de 19,5 % en volume sous pression atmosphérique normale. Porter un système respiratoire homologué par NIOSH pour assurer une protection lors de la manipulation de ce produit si une exposition à des concentrations néfastes en suspension dans l'air risque de se produire, comme par exemple: Respirateur purificateur d'air pour les vapeurs organiques. Utilisez un appareil respiratoire à pression positive et à adduction d'air s'il existe un risque de rejet non contrôlé, d'aérosolisation, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou si d'autres circonstances rendent les appareils respiratoires à adduction d'air insuffisants pour assurer une protection adéquate.
- Protection des mains** : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.
- Protection des yeux** : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure. Lunettes de sécurité à protection intégrale.
- Protection de la peau et du corps** : Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail. Porter selon besoins: Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit. Chaussure protégeant contre les produits chimiques.
- Mesures d'hygiène** : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1****Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

SCENTINEL® N Gas Odorant

Version 2.1

Date de révision 2022-06-07

Forme : liquide
 État physique : liquide
 Couleur : Clair
 Odeur : Repoussante

Données de sécurité

Point d'éclair : -18 °C (-18 °C)
 Méthode: coupelle fermée
 Evalué(e)

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Nein

Température d'auto-inflammabilité : Donnée non disponible

Formule moléculaire : Mixture

Poids moléculaire : Non applicable

pH : Non applicable

Point de congélation : Donnée non disponible

Point d'écoulement : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : 58,3 - 70 °C (58,3 - 70 °C)

Pression de vapeur : 6,80 PSI
 à 38 °C (38 °C)
 Documentation

Densité relative : 0,81
 à 15,6 °C (15,6 °C), Evalué(e)

Densité : 810,1 g/l

Hydrosolubilité : Légèrement soluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : 0,5 cSt
 à 40 °C (40 °C)

Densité de vapeur relative : 1
 (Air = 1.0)

Taux d'évaporation : > 1
 (N-Butyl Acetate = 1)

Pourcentage de composés volatils : > 99 %

SCENTINEL® N Gas Odorant

Version 2.1

Date de révision 2022-06-07

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1**

Réactivité : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2

Stabilité chimique : Ce produit est considéré comme stable dans des conditions ambiantes normales et dans les conditions de température et de pression prévues pour la conservation et la manipulation.

10.3**Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Réactions dangereuses: Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.6

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone
Oxydes de soufre

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1****Informations sur les effets toxicologiques****SCENTINEL® N Gas Odorant**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 3.793 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

SCENTINEL® N Gas Odorant

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

SCENTINEL® N Gas Odorant

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

SCENTINEL® N Gas Odorant

Irritation de la peau : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

SCENTINEL® N Gas Odorant

Irritation des yeux : Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.

SCENTINEL® N Gas Odorant

Version 2.1

Date de révision 2022-06-07

SCENTINEL® N Gas Odorant**Sensibilisation** : A un effet sensibilisant.**Toxicité à dose répétée**

t-Butyl Mercaptan : Espèce: Rat, Mâle et femelle
 Sex: Mâle et femelle
 Voie d'application: Inhalation
 Dose: 9, 97, 196 ppm
 Durée d'exposition: 13 wks
 Nombre d'expositions: 6 hrs/d, 5 d/wk
 NOEL: > 196 ppm

Espèce: Rat, Mâle et femelle
 Sex: Mâle et femelle
 Voie d'application: gavage oral
 Dose: 10, 50, 200 mg/kg bw/day
 Durée d'exposition: 42-53 days
 Nombre d'expositions: Daily
 NOEL: 50 mg/kg bw/day
 LOEL (Dose minimale avec effet observé): 200 mg/kg bw/day
 Méthode: Ligne directrice 423 de l'OCDE pour les essais

Espèce: Rat, Mâle et femelle
 Sex: Mâle et femelle
 Voie d'application: Inhalation
 Dose: 25.1, 99.6, 403.4 ppm
 Durée d'exposition: 13 wks
 Nombre d'expositions: 6 hrs/d, 5 d/wk
 NOEL: 99.6 ppm
 LOEL (Dose minimale avec effet observé): 403.4 ppm
 Méthode: Ligne directrice 413 de l'OCDE
 Organes cibles: Foie, Reins, Sang, Voies respiratoires supérieures
 L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Isopropyl Mercaptan : Espèce: Rat, mâle et femelle
 Sex: mâle et femelle
 Voie d'application: Inhalation
 Durée d'exposition: 13 wks
 Nombre d'expositions: 6hrs/d, 5 d/wk
 NOEL: 0,367 mg/l 99.6 ppm
 LOEL (Dose minimale avec effet observé): 1,488 mg/l 403.4 ppm
 Méthode: OCDE ligne directrice 413
 Organes cibles: Foie, Reins, Voies respiratoires supérieures, Sang
 L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

SCENTINEL® N Gas Odorant

Version 2.1

Date de révision 2022-06-07

Espèce: Rat, mâle et femelle
 Sex: mâle et femelle
 Voie d'application: gavage oral
 Dose: 10, 50, 200 mg/kg bw/day
 Durée d'exposition: 42-53 days
 Nombre d'expositions: Daily
 NOEL: 50 mg/kg
 LOEL (Dose minimale avec effet observé): 200 mg/kg
 Méthode: Ligne directrice 423 de l'OCDE pour les essais
 Organes cibles: Foie, Sang
 L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce: Rat, mâle et femelle
 Sex: mâle et femelle
 Voie d'application: Inhalation
 Durée d'exposition: 13 wks
 Nombre d'expositions: 6hrs/d, 5 d/wk
 NOEL: >= 196 ppm
 Méthode: OCDE ligne directrice 413
 Organes cibles: Reins, Voies respiratoires supérieures, Sang
 L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

n-Propyl Mercaptan

Espèce: Rat, mâle et femelle
 Sex: mâle et femelle
 Voie d'application: Inhalation
 Dose: 9, 97, 196 ppm
 Durée d'exposition: 13 wks
 Nombre d'expositions: 6 hrs/d, 5 d/wk
 NOEL: 196 ppm
 Méthode: OCDE ligne directrice 413
 L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

sec-butyl Mercaptan

Espèce: Rat, mâle et femelle
 Sex: mâle et femelle
 Voie d'application: Inhalation
 Durée d'exposition: 13 wks
 Nombre d'expositions: 6 hrs/d, 5 d/wk
 NOEL: 0,367 mg/l 99.6 ppm
 LOEL (Dose minimale avec effet observé): 1,488 mg/l 403.4 ppm
 Méthode: Ligne directrice 413 de l'OCDE
 Organes cibles: Sang, Foie, Reins, Voies respiratoires supérieures

Génotoxicité in vitro**t-Butyl Mercaptan**

: Type de Test: Test de Ames
 Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
 Méthode: OCDE ligne directrice 471
 Résultat: négatif

SCENTINEL® N Gas Odorant

Version 2.1

Date de révision 2022-06-07

	<p>Type de Test: Essai sur le lymphome de souris Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 476 Résultat: négatif</p> <p>Type de Test: Échange de chromatides sœurs Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Résultat: négatif</p>
Isopropyl Mercaptan	<p>Type de Test: essai de mutation inverse Système d'essais: Salmonella typhimurium Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: négatif</p> <p>Type de Test: Essai sur le lymphome de souris Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: Ligne directrice 490 de l'OCDE pour les essais Résultat: négatif</p> <p>Type de Test: Test des micronoyaux Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 487 Résultat: négatif</p>
n-Propyl Mercaptan	<p>Type de Test: Test de Ames Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: négatif</p> <p>Type de Test: Essai cytogénétique Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 473 Résultat: négatif</p> <p>Type de Test: Essai sur le lymphome de souris Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 476 Résultat: négatif Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.</p>
Génotoxicité in vivo	
t-Butyl Mercaptan	: Type de Test: Essai sur les micronoyaux de souris Espèce: Souris Dose: 1250, 2500, 5000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 474 Résultat: négatif

SCENTINEL® N Gas Odorant

Version 2.1

Date de révision 2022-06-07

Toxicité pour la reproduction

t-Butyl Mercaptan : Espèce: Rat
Sex: Mâle et femelle
Voie d'application: gavage oral
Dose: 10, 50, 200 mg/kg bw/day
Nombre d'expositions: Daily
Période d'essai: 42 -53 days
Méthode: Ligne directrice 423 de l'OCDE pour les essais
NOAEL Parent: 200 mg/kg bw/day
NOAEL F1: 50 mg/kg bw/day
Aucun effet indésirable à prévoir

Isopropyl Mercaptan : Espèce: Rat
Sex: mâle et femelle
Voie d'application: gavage oral
Dose: 10, 50, 200 mg/kg/bw
Durée d'exposition: 42 d
Nombre d'expositions: Daily
Méthode: Ligne directrice 423 de l'OCDE pour les essais
NOAEL Parent: >= 200 mg/kg
NOAEL F1: 50 mg/kg
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.
Aucun effet indésirable à prévoir

sec-butyl Mercaptan : Espèce: Rat
Sex: mâle et femelle
Voie d'application: gavage oral
Dose: 10, 50, 200 mg/kg bw/d
Nombre d'expositions: Daily
Période d'essai: 42-50 days
Méthode: Ligne directrice 423 de l'OCDE pour les essais
NOAEL Parent: 200 mg/kg
NOAEL F1: 50 mg/kg
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité pour le développement

t-Butyl Mercaptan : Espèce: Souris
Voie d'application: Inhalation
Dose: 11, 99, 195 ppm
Durée d'exposition: GD 6-16
Nombre d'expositions: 6 hrs/d
NOAEL Teratogenicity: > = 195 ppm
NOAEL Maternal: > = 195 ppm

SCENTINEL® N Gas Odorant

Version 2.1

Date de révision 2022-06-07

	<p>Espèce: Rat Voie d'application: Inhalation Dose: 11, 99, 195 ppm Durée d'exposition: GD6-19 Nombre d'expositions: 6 hrs/d NOAEL Teratogenicity: > =195 ppm NOAEL Maternal: > = 195 ppm</p> <p>Espèce: Rat Voie d'application: gavage oral Dose: 10, 50, 200 mg/kg bw/day Durée d'exposition: 42-53 days Nombre d'expositions: Daily NOAEL Teratogenicity: 50 mg/kg bw /day NOAEL Maternal: 200 mg/kg bw /day</p>
Isopropyl Mercaptan	<p>Espèce: Rat Voie d'application: Inhalation Dose: 11, 99, 195 ppm Durée d'exposition: 6h/d Période d'essai: GD 9 - 19 Méthode: Ligne directrice 414 de l'OCDE NOAEL Teratogenicity: >= 195 ppm NOAEL Maternal: >= 195 ppm L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.</p> <p>Espèce: Souris Voie d'application: Inhalation Dose: 11, 99, 195 ppm Durée d'exposition: 6h/d Période d'essai: GD 9 - 19 Méthode: Ligne directrice 414 de l'OCDE NOAEL Teratogenicity: >= 195 ppm NOAEL Maternal: >= 195 ppm L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.</p>
sec-butyl Mercaptan	<p>Espèce: Rat Voie d'application: Inhalation Dose: 11, 99, 195 ppm Durée d'exposition: GD 6-16 Nombre d'expositions: 6 hrs/d Méthode: Ligne directrice 414 de l'OCDE NOAEL Teratogenicity: > = 195 ppm NOAEL Maternal: > = 195 ppm L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.</p> <p>Espèce: Souris Voie d'application: Inhalation Dose: 11, 99, 195 ppm Durée d'exposition: GD 6-16 Nombre d'expositions: 6 hrs/d Méthode: Ligne directrice 414 de l'OCDE NOAEL Teratogenicity: > = 195 ppm NOAEL Maternal: > = 195 ppm L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.</p>

SCENTINEL® N Gas Odorant

Version 2.1

Date de révision 2022-06-07

SCENTINEL® N Gas Odorant

Toxicité par aspiration : Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Effets CMR

t-Butyl Mercaptan : Cancérogénicité: Indéterminé
Mutagénicité: Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène., Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes
Toxicité pour la reproduction: Aucune preuve d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.

Isopropyl Mercaptan : Cancérogénicité: Indéterminé
Mutagénicité: Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes
Toxicité pour la reproduction: Aucune preuve d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.

n-Propyl Mercaptan : Cancérogénicité: Indéterminé
Mutagénicité: Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes
Toxicité pour la reproduction: Aucune preuve d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale., Pas toxique pour la reproduction

SCENTINEL® N Gas Odorant

Information supplémentaire : Les solvants risquent de dessécher la peau. Une concentration élevée de vapeurs peut irriter les yeux et le système respiratoire et produire des effets narcotiques.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1****Toxicité****Toxicité pour les poissons**

t-Butyl Mercaptan : CL50: 34 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Essai en semi-statique Méthode: OCDE ligne directrice 203

Isopropyl Mercaptan : CL50: 34 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Essai en semi-statique Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE ligne directrice 203
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

n-Propyl Mercaptan : CL50: 1,3 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

SCENTINEL® N Gas Odorant

Version 2.1

Date de révision 2022-06-07

Essai en semi-statique Contrôle analytique: oui
 Substance d'essai: oui
 Méthode: OCDE ligne directrice 203
 Toxique pour les organismes aquatiques.

sec-butyl Mercaptan CL50: 8,5 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h
 Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
 Essai en statique Contrôle analytique: oui
 Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

t-Butyl Mercaptan : CE50: 6,7 mg/l
 Durée d'exposition: 48 h
 Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
 Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Isopropyl Mercaptan CE50: 0,25 - 0,5 mg/l
 Durée d'exposition: 48 h
 Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
 Essai en statique Substance d'essai: oui
 Méthode: OCDE Ligne directrice 202

n-Propyl Mercaptan CE50: 70 µg/l
 Durée d'exposition: 48 h
 Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
 Contrôle analytique: oui
 Substance d'essai: oui
 Méthode: OCDE Ligne directrice 202
 Très toxique pour les organismes aquatiques.

sec-butyl Mercaptan 0,56 mg/l
 Durée d'exposition: 48 h
 Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
 Immobilisation Méthode: OCDE Ligne directrice 202
 L'information se rapporte au composé principal.

Toxicité pour les algues

t-Butyl Mercaptan : CE50: 24 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h
 Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Isopropyl Mercaptan CE50r: 21,9 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h
 Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)
 Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

n-Propyl Mercaptan CE50r: 3 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h
 Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)
 Inhibition de la croissance Méthode: OCDE Ligne directrice 201
 L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

SCENTINEL® N Gas Odorant

Version 2.1

Date de révision 2022-06-07

sec-butyl Mercaptan CE50: 3,4 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h
 Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)
 Inhibition de la croissance Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M

IPM : M-Factor (Acute Aquat. Tox.) 1

M-Factor (Chron. Aquat. Tox.) 1

Facteur M

1-PROPANETHIOL M-Factor (Acute Aquat. Tox.) 10

M-Factor (Chron. Aquat. Tox.) 10

Facteur M

1-methyl-1-propanethiol M-Factor (Acute Aquat. Tox.) 1

M-Factor (Chron. Aquat. Tox.) 1

Toxicité pour les bactéries

Isopropyl Mercaptan : CE50: 880,5 mg/l
 Durée d'exposition: 3 h
 Inhibition de la respiration
 Méthode: OCDE Ligne directrice 209

n-Propyl Mercaptan CE50: 880,5 mg/l
 Durée d'exposition: 3 h
 Inhibition de la respiration
 Méthode: OCDE Ligne directrice 209
 L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

12.2**Persistence et dégradabilité****Biodégradabilité**

t-Butyl Mercaptan : aérobique
 Résultat: Difficilement biodégradable.
 6 %
 Période d'essai: 63 d
 Méthode: OCDE Ligne directrice 301

Isopropyl Mercaptan : aérobique
 Résultat: Difficilement biodégradable.
 0 %
 Période d'essai: 28 Days
 Méthode: OCDE ligne directrice 301D

n-Propyl Mercaptan : aérobique
 Résultat: Difficilement biodégradable.
 17 %

SCENTINEL® N Gas Odorant

Version 2.1

Date de révision 2022-06-07

Période d'essai: 28 Days
Méthode: OCDE Ligne directrice 301

sec-butyl Mercaptan : aérobique
Résultat: Difficilement biodégradable.
6 %
Période d'essai: 63 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301F
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

12.3**Potentiel de bioaccumulation**

Bioaccumulation

t-Butyl Mercaptan : Facteur de bioconcentration (FBC): 12
Méthode: Données modélisées QSAR
Ce matériau ne devrait pas être bioaccumulable.

Isopropyl Mercaptan : Facteur de bioconcentration (FBC): 6
Méthode: Données modélisées QSAR
Ce matériau ne devrait pas être bioaccumulable.

n-Propyl Mercaptan : Ce matériau ne devrait pas être bioaccumulable.

sec-butyl Mercaptan : Facteur de bioconcentration (FBC): 12,67
Méthode: Données modélisées QSAR
Ce matériau ne devrait pas être bioaccumulable.

12.4**Mobilité dans le sol**

Mobilité

t-Butyl Mercaptan : Méthode: Calcul, Mackay niveau III modèle de fugacité
Le produit sera dispersé entre les divers compartiments de l'environnement (sol/ eau/ air).

Isopropyl Mercaptan : Méthode: Calcul, Mackay niveau III modèle de fugacité
Le produit sera dispersé entre les divers compartiments de l'environnement (sol/ eau/ air).

n-Propyl Mercaptan : Méthode: Calcul, Mackay niveau III modèle de fugacité
Le produit sera dispersé entre les divers compartiments de l'environnement (sol/ eau/ air).

sec-butyl Mercaptan : Méthode: Calcul, Mackay niveau III modèle de fugacité
Le produit sera dispersé entre les divers compartiments de l'environnement (sol/ eau/ air).

12.5**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Résultats de l'évaluation PBT : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6**Autres effets néfastes**

SCENTINEL® N Gas Odorant

Version 2.1

Date de révision 2022-06-07

Information écologique supplémentaire : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Évaluation Ecotoxicologique

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique

t-Butyl Mercaptan : Toxique pour les organismes aquatiques.

Isopropyl Mercaptan : Très toxique pour les organismes aquatiques.

n-Propyl Mercaptan : Très toxique pour les organismes aquatiques.

sec-butyl Mercaptan : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

t-Butyl Mercaptan : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Isopropyl Mercaptan : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

n-Propyl Mercaptan : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

sec-butyl Mercaptan : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1****Méthodes de traitement des déchets**

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

Utiliser ce matériau conformément à l'usage pour lequel il est destiné ou le recycler si possible. S'il doit être éliminé, il est possible que ce matériau entre dans la catégorie des déchets dangereux dont les critères ont été définis par l'agence EPA (États-Unis) en vertu de la loi RCRA codifiée (40 CFR 261) ou d'autres réglementations des États ou locales. Pour le savoir, il peut être nécessaire de mesurer certaines propriétés physiques et d'analyser certains composants réglementés. Si ce matériau est considéré comme un déchet dangereux, la loi fédérale (États-Unis) exige que son élimination ait lieu dans un établissement habilité à effectuer ce type de traitement.

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes. Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 - 14.7****Informations relatives au transport**

Les descriptions d'expédition indiquées ici concernent le transport en vrac uniquement et ne

SCENTINEL® N Gas Odorant

Version 2.1

Date de révision 2022-06-07

s'appliquent pas au transport des colis non-vrac (voir la définition réglementaire).

Consulter la réglementation sur les marchandises dangereuses relative aux méthodes et aux quantités spécifiques nationales ou internationales pour obtenir une description supplémentaire (p. ex. : nom ou noms techniques, etc.). Par conséquent, il est possible que les informations décrites ici ne soient pas toujours en accord avec la description relative à l'expédition avec connaissance pour le matériau. Le point d'éclair du matériau peut varier légèrement entre la fiche de données de sécurité et le connaissance.

DOT US (DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS DES ÉTATS-UNIS)

UN3336, MERCAPTANS, LIQUID, FLAMMABLE, N.O.S., (TERTIARY BUTYL MERCAPTAN, ISOPROPYL MERCAPTAN), 3, II

IMO / IMDG (CODE MARITIME INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES)

UN3336, MERCAPTANS, LIQUID, FLAMMABLE, N.O.S., (TERTIARY BUTYL MERCAPTAN, ISOPROPYL MERCAPTAN), 3, II, (-18 °C c.c.), POLLUANT MARIN, (N-PROPYL MERCAPTAN, ISOPROPYL MERCAPTAN)

IATA (ASSOCIATION DU TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL)

UN3336, MERCAPTANS, LIQUID, FLAMMABLE, N.O.S., (TERTIARY BUTYL MERCAPTAN, ISOPROPYL MERCAPTAN), 3, II

ADR (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE)

UN3336, MERCAPTANS LIQUIDES INFLAMMABLES, N.S.A., (TERTIARY BUTYL MERCAPTAN, ISOPROPYL MERCAPTAN), 3, II, (D/E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, (N-PROPYL MERCAPTAN, ISOPROPYL MERCAPTAN)

RID (RÈGLEMENTS CONCERNANT LE TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES (EUROPE))

33, UN3336, MERCAPTANS LIQUIDES INFLAMMABLES, N.S.A., (TERTIARY BUTYL MERCAPTAN, ISOPROPYL MERCAPTAN), 3, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, (N-PROPYL MERCAPTAN, ISOPROPYL MERCAPTAN)

ADN (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR VOIES DE NAVIGATION INTÉRIEURES)

UN3336, MERCAPTANS LIQUIDES INFLAMMABLES, N.S.A., (TERTIARY BUTYL MERCAPTAN, ISOPROPYL MERCAPTAN), 3, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, (N-PROPYL MERCAPTAN, ISOPROPYL MERCAPTAN)

Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1**

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Législation nationale

SCENTINEL® N Gas Odorant

Version 2.1

Date de révision 2022-06-07

Règlement de la Commission européenne (UE) 2015/830 du 28 mai 2015 constituant un amendement au règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 3 pollue fortement l'eau

15.2

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) : 96/82/EC Mise à jour:
Facilement inflammable
7b
Quantité 1: 5.000 t
Quantité 2: 50.000 t

: 96/82/EC Mise à jour:
Dangereux pour l'environnement
9a
Quantité 1: 100 t
Quantité 2: 200 t

: ZEU_SEVES3 Mise à jour:
LIQUIDES INFLAMMABLES
P5c
Quantité 1: 5.000 t
Quantité 2: 50.000 t

: ZEU_SEVES3 Mise à jour:
DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT
E1
Quantité 1: 100 t
Quantité 2: 200 t

État actuel de notification

Europe REACH : Une ou plusieurs substances de ce produit ne sont pas enregistrées ou ne font pas l'objet d'un avis de demande d'enregistrement. L'importation et la fabrication de ce produit sont toujours autorisées à condition qu'elles ne dépassent pas la quantité seuil minimale REACH des substances non réglementées.

Suisse CH INV : Listé ou en conformité avec l'inventaire
États-Unis d'Amérique (USA) TSCA : Dans l'inventaire de la TSCA ou conforme à la partie afférente concernant les substances actives
Canada NDSL : Ce produit contient un ou plusieurs composants listés dans la liste LES Canadienne.

Divers AIIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire
Nouvelle-Zélande NZIoC : Listé ou en conformité avec l'inventaire
Japon ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire
Corée KECl : Une ou plusieurs substances de ce produit n'ont pas été enregistrées, ni notifiées pour être enregistrées, ni exemptées d'enregistrement par CPChem, conformément à la réglementation K-REACH. L'importation ou la fabrication de ce produit reste autorisée à condition que l'importateur officiel coréen en ait lui-même notifié la substance.

Philippines PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

SCENTINEL® N Gas Odorant

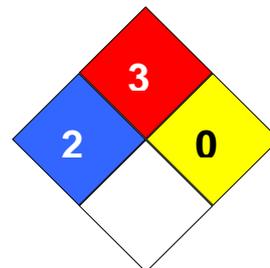
Version 2.1

Date de révision 2022-06-07

Taiwan TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire
 Chine IECSC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

RUBRIQUE 16: Autres informations

NFPA Classification : Danger pour la santé: 2
 Risque d'incendie: 3
 Danger de réactivité: 0

**Information supplémentaire**

Numéro FDS patrimonial : 99720

Les modifications significatives par rapport à l'ancienne version sont mises en évidence dans la marge. Cette version remplace toutes les anciennes versions.

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

signification des abréviations et acronymes utilisés

ACGIH	American Conference of Government	LD50	Dose létale 50 %
AICS	Inventaire australien des substances chimiques	LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level – Dose minimale ayant un effet indésirable observé
DSL	Liste canadienne intérieure des substances	NFPA	National Fire Protection Agency – Association nationale pour la protection contre l'incendie
NDSL	Liste canadienne extérieure des substances	NIOSH	National Institute of Safety & Health - Institut national pour les questions de santé et de sécurité au travail
CNS	Système nerveux central	NTP	National Toxicology Program – Programme américain de toxicologie
CAS	Chemical Abstract Service Number – Numéro de registre CAS	NZIoC	New Zealand Inventory of Chemicals – Inventaire néo-zélandais des substances chimiques
EC50	Concentration effective (médiane)	NOAEL	No Observable Adverse Effect Level – Dose sans effet indésirable observé
EC50	Concentration effective 50 %	NOEC	No Observed Effect

SCENTINEL® N Gas Odorant

Version 2.1

Date de révision 2022-06-07

			Concentration – Concentration sans effet observable
EGEST	Outil de scénario d'exposition générique de l'EOSCA	OSHA	Occupational Safety & Health Administration - Organisme administratif chargé des questions de santé et de sécurité au travail
EOSCA	European Oilfield Specialty Chemicals Association (Association européenne des produits chimiques pétroliers spéciaux)	PEL	Permissible Exposure Limit – Limite d'exposition permise
EINECS	European Inventory of Existing Chemical Substances – Inventaire européen des substances chimiques existantes	PICCS	Philippines Inventory of Commercial Chemical Substances – Inventaire philippin des substances chimiques commerciales
MAK	Germany Maximum Concentration Values – Valeurs de concentration maximum en Allemagne	PRNT	Presumed Not Toxic – Prémsumé non toxique
GHS	Système général harmonisé	RCRA	Resource Conservation Recovery Act – Loi sur la récupération et la conservation des ressources
>=	Supérieur ou égal à	STEL	Limite d'exposition à court terme
IC50	Concentration inhibitrice 50	SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act – Loi sur les amendements et les nouvelles autorisations concernant le Superfonds
IARC	International Agency for Research on Cancer – Centre international de recherche sur le cancer	TLV	Threshold Limit Value – Valeur de seuil limite
IECSC	Inventory of Existing Chemical Substances in China – Inventaire des substances chimiques existantes en Chine	TWA	Moyenne pondérée dans le temps
ENCS	Japan, Inventory of Existing and New Chemical Substances – Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles	TSCA	Toxic Substance Control Act – Loi sur le contrôle des substances toxiques
KECI	Korea, Existing Chemical Inventory – Inventaire coréen des substances chimiques existantes	UVCB	Unknown or Variable Composition, Complex Reaction Products, and Biological Materials – Produits de réactions complexes et matières biologiques à composition inconnue ou variable
<=	Inférieur ou égal à	WHMIS	Workplace Hazardous Materials Information System – Système d'information sur les matériaux dangereux rencontrés sur les lieux de travail
LC50	Concentration létale 50 %		

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

SCENTINEL® N Gas Odorant

Version 2.1

Date de révision 2022-06-07

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.